Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260709-1242026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 juin 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **27**

L'An deux mil vingt-six, le 6 juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RENOUX, Maire.

Présents : Thierry RENOUX, Michèle BACHELOT, Bruno TAKORIAN, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Alexis CARRIC, Carole LEGENDRE, Nicolas LE BERDER, Danièle ESNAULT, Joël LEGENDRE, Pascale LE MASSON, Céline BESNARD, Mickael GIRARD, Sonia TEXIER, François-Marie MONTGERMONT, Dienaba FONDO, Marie GALVEZ (à partir de la question n°7), Soazic DANET, Donatien WATREMEZ, Fabien ORINEL, Kevin DUVAL, Antoine RONDIN, Anna RUIZ

Excusés : Valérie EUN, Corinne FOUCAULT, Pierre CHAPON, Mathieu WIDLOECHER, Jonathan DJAOUI

Secrétaire de séance : Soazic DANET

Procuration : Valérie EUN à Hélène AMOURIAUX-PICARD, Corinne FOUCAULT à Danièle ESNAULT, Mathieu WIDLOECHER à Fabien ORINEL, Jonathan DJAOUI à Donatien WATREMEZ

124/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026 BUDGET PRIMITIF 2026 - BOIS DU LOTISSEMENT DU DOMAINE DES FONTENELLES – FIXATION D'UN TARIF

Madame Michèle BACHELOT, Adjointe aux finances, expose :

Afin d'entretenir le bois des Fontenelles, 487 arbres ont été abattus.

Par délibération du conseil municipal du 6 octobre 2025, le Conseil municipal a validé les modalités relatives à l'abattage de ces arbres et fixé les tarifs à 25 euros le stère pour la partie sur pieds ouverte aux habitants et 35 euros le stère du bois couché, où l'évacuation était plus compliquée.

En fin de campagne d'abattage, le bois coupé restant a été rapatrié au Centre technique Municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer un nouveau tarif pour vendre les derniers stères de bois restants aux personnes qui en font la demande.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE la vente de bois coupé restant à 40€ le stère.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 7 juillet 2026

Le Maire,
Thierry RENOUX

MAIRIE DE CHAVAGNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Soazic DANET